

DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE ROBIAC – ROCHESSADOULE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°33-2023

Séance du 14 Avril 2023

Date Convocation : 22/03/2023

Date Affichage : 22 /03/2023

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 08

Nombre de procurations : 03

Nombre de voix exprimées : 11

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril à dix-huit heures , le Conseil Municipal de Robiac-Rochessadoules, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Robiac-Rochessadoules, Salle des Conférences, sous la Présidence de Monsieur CHALVIDAN Henri, Maire.

Présents : Mr CHALVIDAN Henri, Maire, Mr D'ORIVAL Jean-Marc, Mme PELATAN Nicole, Adjoint, M. CONTANDRIOPOULOS Yves, M. GONNET Thierry, Mme THOMASSET Marie-Christine, Mme MILLET Cécile, Mme AGRA Régine.

Absents ayant donné procuration : Mme LEZE Christine à Mme MILLET Cécile, Mme ADAM Agnès à M. GONNET Thierry, M. PERCETTI Jérôme à Mme PELATAN Nicole.

Absents excusés : M. PONTET Jean-Luc

Secrétaire de séance : Mme PELATAN Nicole

Objet de la délibération : « ETUDE D'UN SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES » -DEMANDE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant l'étude du schéma directeur d'assainissement de la commune, dont l'opération est estimée à 94 993,00 € HT soit 113 991,60 € TTC

Il précise que cette opération est subventionnable par le Conseil Départemental ainsi que par l'Agence de l'Eau.

L'exposé de son Maire entendu le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- d'approuver le cahier des charges du Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de Robiac-Rochessadoules,

- de solliciter les aides financières du Conseil Départemental à hauteur de (30%) et de l'Agence de l'Eau (50%),

Accusé de réception en préfecture
030-213002165-20230414-DELIB332023-DE
Reçu le 18/04/2023

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Montant Prévisionnel de l'Opération	94 993,00 € HT	113 991,60 € TTC
Subvention attendue du Conseil Départemental de Gard (30 % du HT)	28 497,90 €	
Subvention attendue de l'Agence de l'Eau (50%)	47 496,50 €	
Total Subvention Attendue (80% du HT)	75 994,40 €	
Part de la Collectivité	18 998,60 €	37 997,20 € (33% du TTC)

Le Maire,
M. Henri CHALVIDAN



La Secrétaire,
Mme Nicole PELATAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NIMES. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication le

Accusé de réception en préfecture
030-213002165-20230414-DELIB332023-DE
Reçu le 18/04/2023